



**WEBINAIRE ÉNERGIE  
ASSOCIATION DES MAIRES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**LE 25 OCTOBRE 2022**

1. RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE
2. LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ACTUEL
3. FOCUS SUR L'ACHAT GROPÉ DES SDE AQUITAINS
4. LES SOLUTIONS POSSIBLES



# 1- RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE





territoire  
d'énergie

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

# RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

---

L'ouverture du marché de la fourniture d'énergie s'est engagée dès 1996 avec l'adoption d'une directive européenne pour l'électricité tout d'abord, suivie en 1998 d'une directive pour le gaz.

Les objectifs de l'ouverture du marché souhaitée par l'Europe est « d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'énergie à un prix abordable pour tous les consommateurs et dans le respect d'une concurrence saine sur le marché de l'énergie ».

**Année charnière : 2007 Ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour l'ensemble des clients (professionnels et particuliers).**

**Chaque consommateur peut donc choisir librement son fournisseur !**



# RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

## Avant l'ouverture du marché :

- Fournisseurs historiques EDF et GDF suez (Engie)
- Seuls Tarifs possibles : le TRV

## Après l'ouverture du marché en 2007 :

- Apparition des fournisseurs alternatifs
- Ne produisent pas d'énergie, se contentent d'acheter l'énergie sur le marché de gros ou d'acheter de l'ARENH\* selon l'opportunité du moment (prix).

\*ARENH = Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique :

Dispositif qui permet aux fournisseurs d'acheter une partie de leur électricité à un tarif fixe (42 €/MWh) auprès d'EDF, mais dont la quantité est limitée à 100 TWh/an

Fournisseurs historiques ou alternatifs	
<h3>Fournisseurs historiques (depuis 1946)</h3> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p style="text-align: center;"><b>Les tarifs réglementés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix fixés par l'État</li> <li>• Commercialisé par EDF pour l'électricité</li> <li>• Commercialisé par Engie pour le gaz</li> </ul> <p style="font-size: small;">▲ L'arrêt des tarifs réglementés de gaz est prévu pour le 30 juin 2023. Il n'est plus possible d'y souscrire depuis décembre 2019.</p>	<h3>Fournisseurs alternatifs (Plus de 40 depuis 2007)</h3> <div style="display: grid; grid-template-columns: repeat(3, 1fr); gap: 10px;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div>



# RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

La loi relative à la Consommation (article 25) prévoit la suppression des **TRV du Gaz Naturel** :

- au 31/12/2014 : sites non domestiques consommant + de 200 000 kWh/an
- Au 31/12/2015 : sites non domestiques consommant + de 30 000 kWh/an

Loi NOME du 7 décembre 2010 (article 14), prévoit la suppression des **TRV de l'électricité** au 31/12/2015 :

- Pour les tarifs jaunes (36kVA < P ≤ 250 kVA)
- Pour les tarifs verts : P > 250 kVA

Puis La loi Energie-Climat n°2019-1147 du 9/11/2019 :

- Précise les conditions de la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel
- Limite le bénéfice des TRV de l'électricité

Dans le cas du  
gaz naturel



Dans le cas de  
l'électricité



Au  
31/12/2020

Suppression des TRV pour les **consommateurs non domestiques** consommant moins de 30 000 kilowattheures par an.

Au  
30/06/2023

Suppression totale des TRV ; y compris pour les **consommateurs domestiques** consommant moins de 30 000 kilowattheures par an

Au 31/12/2020

Suppression des TRV pour les **clients non domestiques** qui emploient plus de dix personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels > 2 millions d'euros.

**Les collectivités sont concernées.**

# RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

La loi Energie Climat laisse la possibilité de rester au TRV pour les sites C5 (puissance inférieure ou égale à 36 KVA)

Dans quel cas se trouve votre collectivité ?		Etes-vous concerné par la fin obligatoire des Tarifs Réglementés de Vente (TRV)?	Que faire ?
Entité légale employant moins de 10 personnes	+ Recettes ≤ 2M€ Ou Bilan Annuel ≤ 2M€	NON	Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente <b>Cas des petites communes</b>
	+ Recettes > 2M€ Ou Bilan Annuel > 2M€	OUI	<b>Obligation de souscrire une offre de marché</b>
<b>Entité légale employant 10 personnes ou plus</b>		<b>OUI</b>	<b>Obligation de souscrire une offre de marché</b>



# RAPPEL OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

---

Face à la disparition des TRV les SDE Aquitains ont proposé aux collectivités obligées ou volontaires une solution mutualisée pour acheter de l'énergie quand jusque-là les collectivités se contentaient de payer des factures



**Proposition des SDE Aquitains de se grouper pour acheter de l'énergie (gaz et électricité)**

## **Les objectifs du groupement de commandes :**

- Sécuriser les procédures de consultation relevant de la commande publique
- Mettre en œuvre des stratégies d'achat pour obtenir les meilleurs prix possibles (**offres de marché en dessous des TRV jusqu'en 2021 et cela depuis le 01/01/2016 pour l'électricité et 2015 pour le gaz avec prix bloqué du gaz de 2020 à 2022**)
- Accompagner les membres sur la durée du marché avec des interlocuteurs dédiés



## 2- LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ACTUEL



# LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ACTUEL

---

- Flambée des prix de l'énergie due à l'accumulation de plusieurs facteurs :
  - Reprise économique suite au covid
  - Guerre en Ukraine
  - Rupture d'approvisionnement en gaz de Russie
  - 24 des 56 réacteurs nucléaires à l'arrêt
- La stratégie d'achat des SDE Aquitains : l'achat en tranche
  - L'achat en tranche est un outil de gestion du « risque prix »
  - Il permet d'acheter le volume en plusieurs fois sur plusieurs jours et non plus sur une seule et même journée comme précédemment
  - **L'achat en tranche ne permet pas nécessairement de bénéficier du prix le plus bas mais il préserve contre les plus élevés ! (exemples ci-après)**



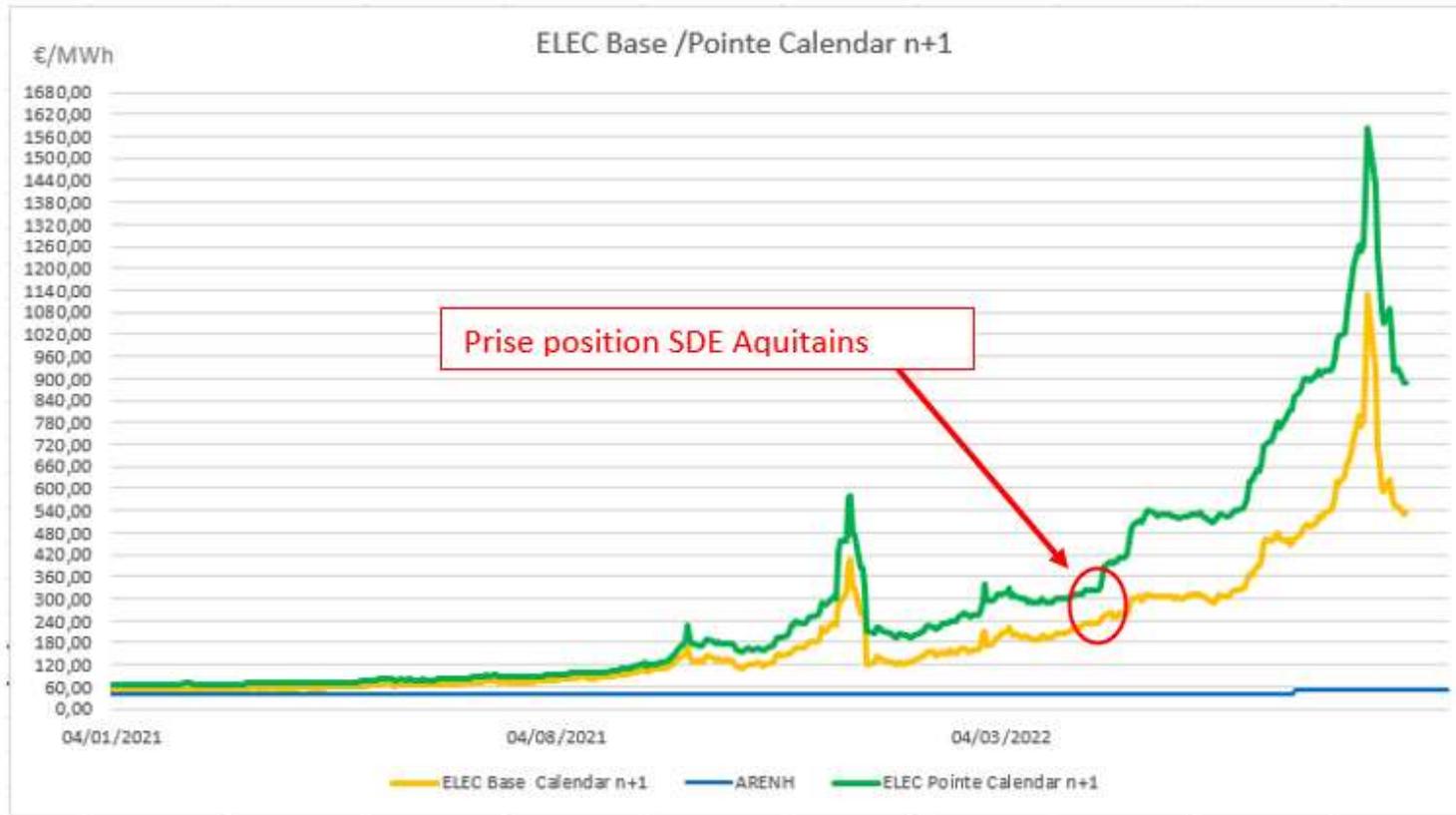
# LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ACTUEL

## Achat Gaz Naturel



# LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ACTUEL

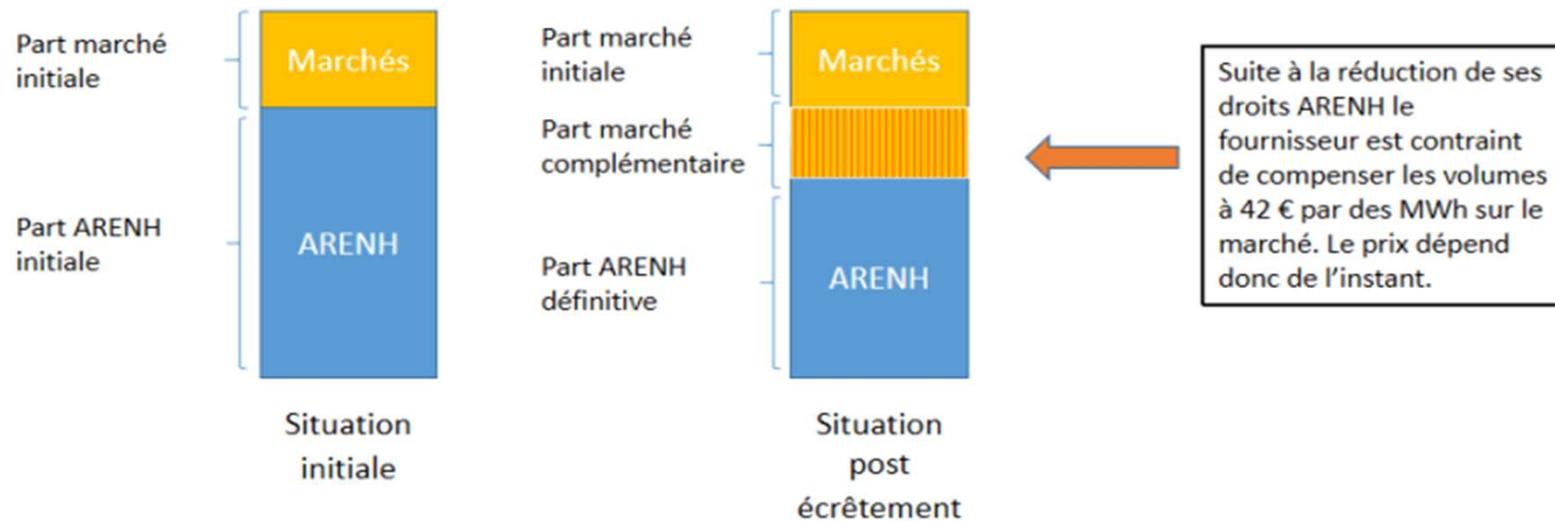
## Achat Electricité



## LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ACTUEL

**Rappel du mécanisme de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) :**

Dispositif qui permet aux fournisseurs d'acheter une partie de leur électricité à un tarif fixe et bas (42 €/MWh) auprès du fournisseur historique EDF, mais dont la quantité est limitée à 100 TWh/an



## 3- FOCUS ACHAT GROUPÉ DES SDE AQUITAINS



# FOCUS ACHAT GROUPE DES SDE AQUITAINS

**Electricité** : Projections de prix pour 2023 selon 2 hypothèses. Impact budgétaire compris entre 2,5 et 4 fois le prix 2022 suivant le niveau d'écèlement de l'ARENH (37,52%) et le prix de l'électron.

*Le tableau ci-après fait état de Prix moyens en €TTC/MWh intégrant la fourniture, l'acheminement et les taxes **mais ne prenant pas en compte les mesures compensatoires que le Gouvernement pourrait maintenir ou renforcer en 2023 (niveau de TICFE, niveau de l'ARENH etc...).***

Energies	ELECTRICITE	Segment	Descriptif	Prix moyen € TTC/MWh				Evolution 2022/2023	Evolution 2022/2023
				2021	2022 après baisse de la TICFE	2023	2023		
						Hypothèse 1 500€-MWh Arenh 49,5€	Hypothèse 2 1130€-MWh Arenh 49,5€		
Electricité	LOT 1 Fournisseur EDF	C5 Bâtiments	<= 36 kVA BT	187,21	210,07	464,62	652,72	121,17%	210,72%
	LOT 2 Fournisseur EDF	C5 Eclairage public	<= 36 kVA BT	165,69	207,94	339,28	606,08	63,16%	191,47%
	LOT 4 Fournisseur TOTAL ENERGIES	C4	> 36 kVA BT	169,00	199,24	440,90	641,08	121,29%	221,76%
		C3	> 36 kVA HTA profilé	139,72	166,82	393,65	616,93	135,97%	269,81%
		C2	> 36 kVA HTA profilé	127,79	163,73	364,00	611,56	122,32%	273,53%

## Focus achat groupé des SDE Aquitains

### Electricité verte à Haute Valeur Environnementale : Prix établis pour 2023

Le tableau ci-après fait état de Prix moyens en €TTC/MWh intégrant la fourniture, l'acheminement et les taxes **mais ne prenant pas en compte les mesures compensatoires que le Gouvernement pourrait maintenir ou renforcer en 2023 (niveau de TICFE).**

Energies	ELECTRICITE	Segment	Descriptif	Prix moyen € TTC/WhM			Evolution 2022/2023
				2021	2022 après baisse de la TICFE	2023	
Electricité	LOT 7 HVE Fournisseur ENERCOOP	C5	<= 36 kVA BT	227,02	200,35	632,75	215,82%
		C4	> 36 kVA BT	192,35	167,43	602,42	259,80%
		C2	> 36 kVA HTA profilé	145,48	119,99	562,93	369,15%



## Focus achat groupé des SDE Aquitains

**Gaz : Prix établis pour 2023**

**Le budget pourrait être jusqu'à 2,5 fois supérieur à celui de 2022.**

*Le tableau ci-après fait état de prix moyens par segment tarifaire en €TTC/MWh*

Energies	Gaz naturel	Segment	Descriptif	Prix moyen € TTC/MWh Groupement		Evolution 2022/2023
				2022	2023	
Gaz naturel	LOT 8 Fournisseur GAZ DE BORDEAUX	T1	< 6 000 kWh/an	100,87	184,93	83,47%
		T2	entre 6 000 et 300 000 kWh/an	62,12	144,99	133,42%
		T3	entre 300 000 et 5 000 000 kWh/an	57,96	141,21	143,64%
		T4	> 5 000 000 kWh/an	50,68	133,49	163,39%



## 4- LES SOLUTIONS POSSIBLES ?



## SOLUTION POSSIBLE : LE RETOUR AU TRV ?

**Quid du retour au TRV pour les sites C5** (puissance inférieure ou égale à 36 KVA) quand le membre emploie moins de dix personnes et a des recettes totales qui n'excèdent pas 2 millions d'euros.

**Pistes de réflexion :**

- Discussions avec EDF fournisseur retenu et les SDE Aquitains portant sur les points suivants :
  - L'exécution du contrat ne débutant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il pourrait être possible, sous réserve de confirmation :
    - de détacher les points de livraison (PDL) au moment des opérations préalables à la bascule (prévues début novembre)
    - de revenir au TRV sans pénalité de résiliation
- Méthodologie proposée par les SDE Aquitains :
  - Le TE64 se rapproche des membres afin de solliciter une attestation d'éligibilité au TRV
  - Les membres transmettent cette attestation au TE64
  - Le coordonnateur du groupement (SDEEG) centralise les retours et en informe EDF
  - EDF met en œuvre les opérations de retour au TRV pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**A ce jour, les discussions sont en cours et dès que possible le TE64 reviendra vers les communes concernées**

# SOLUTION OBLIGATOIRE : LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les solutions d'accompagnement du TE64 sur les bâtiments publics :

➤ Service Energie

- Suivi des consommations énergétiques : bilan annuel effectué par le service de Conseil en Energie Partagé (permet d'avoir une bonne connaissance du patrimoine bâti et du parc d'éclairage)
- Optimisation des puissances souscrites par contrôle des courbes de charges
- Réalisation d'audits énergétiques avec schémas directeurs de rénovation
- Intervention sur le chauffage des bâtiments : optimiser les plages de fonctionnement et limiter les températures, jouer sur les rotations de présence des utilisateurs...
- Isolation des combles perdus des bâtiments publics
- Sensibilisation des scolaires avec l'exposition le parcours de l'énergie (180 animations cette année)

Aide au passage à l'acte pour 2023



**INTRACTING MUTUALISÉ TE64/ BANQUE DES TERRITOIRES/APGL** (Informations à venir)

Rappel : Sensibiliser les usagers des établissements (associations sportives, administrations, établissements scolaires et péri-scolaires etc...) aux économies d'énergies

**..... les actions avec effets immédiats et sans investissement sont nombreuses, et ne demandent qu'à être mieux connues, partagées ....et mises en œuvre !**

# Solution obligatoire : la maîtrise des consommations énergétiques

---

Les solutions d'accompagnement du TE64 sur l'éclairage public :

➤ Service Technique

- Audit du parc d'éclairage public existant
- Optimisation des puissances souscrites
- Estimation des économies engendrées par la coupure nocturne
- Ciblage des plages d'allumage (extinction et abaissement de puissance)
- Rénovation du parc d'éclairage public existant avec passage en LED
- Préservation de la biodiversité nocturne
- Solutions photovoltaïques
- Entretien du parc d'éclairage public existant

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**





territoire  
d'énergie

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

